

dans le nord de l'arrondissement, accompagnée de photographies :

« Le règne de François I<sup>er</sup>, dit-il, a été fécond en constructions nouvelles dans la partie septentrionale de l'arrondissement de Compiègne. La *fièvre artistique* qui s'était emparée des seigneurs leur faisait transformer leurs demeures et les embellir des productions charmantes de l'art de cette époque; c'est ainsi que l'on vit s'élever les châteaux de Monchy, de Bellenglise, du Plessier-de-Roye, d'Avricourt, etc. Les églises n'étaient pas oubliées, quelques-unes, telles que celles de Vandelicourt, de Monchy, de Saint-Nicaise de Conchy-les-Pots, notamment, furent rebâties ou augmentées, d'autres furent ornées de boiseries délicates et virent leur mobilier renouvelé.

« Malgré les ruines accumulées par les huguenots qui, vers 1567, parcoururent en bandes les campagnes, pillant et brisant tout dans les églises, malgré le dédain du siècle de Louis XIV, malgré le temps qui n'épargne rien, on retrouve encore quelques fonts baptismaux de cette époque. Dans ce nombre, figurent, outre ceux de Vandelicourt qui ont été déjà décrits précédemment, les fonts de Vignemont et du Plessier-de-Roye et les anciens fonts de Thiescourt. »

Ce sont ceux qui font l'objet d'une étude complète, dans laquelle M. l'abbé Gallois les décrit et apprécie leurs caractères artistiques en même temps qu'il cherche à en préciser la date.

M. de Bonnault donne lecture d'un cri de monnaies publié à Compiègne sous Charles VIII en 1488 et qu'il a trouvé dans les registres de la Ville.

Après avoir exposé les difficultés que présente aujourd'hui l'appréciation de la valeur réelle des monnaies employées au moyen âge et montré, par des exemples, combien il est

difficile d'établir la valeur comparative à une époque du numéraire et des denrées, journées de travail et autres chapitres de dépenses et indiqué la fragilité des rapprochements qui ont été tentés par des économistes, soit au siècle dernier, soit à notre époque, il définit ce qu'était un cri de monnaies.

Au moyen âge et jusqu'à une époque voisine de nous, l'usage d'une monnaie de compte, la diversité des espèces d'origine française ou étrangère qui étaient en circulation, les variations perpétuelles dans le poids, le titre et la valeur fiduciaire, sont autant d'éléments qui, si on n'y prend pas garde, peuvent causer de graves erreurs. En France, nous ne connaissons plus la monnaie de compte; en Angleterre les élégants seuls parlent de guinées, mais en Portugal, par exemple, on compte encore par reis. La livre et le sou n'étaient pas autre chose chez nous. Comme monnaie réelle, le sou de 12 deniers date du règne d'Henri III et il faut arriver jusqu'au règne de Louis XIII pour trouver un multiple exact de la livre, le *Louis* de dix livres. On ne saurait trop le répéter, la livre et le sou ne sont, dans tout le moyen âge que des monnaies de compte.

Pour acquitter une somme exprimée ainsi, on peut employer toutes sortes de monnaies françaises et étrangères. Depuis le règne de Louis XI surtout, il en vient de tous les pays, en or, argent et billon. Aussi, de nombreuses ordonnances royales s'appliquent à régler le cours de ces monnaies; malheureusement, elles le modifient à chaque règne et le plus souvent encore sans qu'on puisse y reconnaître les légitimes et naturelles variations du change. Les cris de monnaies, que les rois faisaient publier, avaient pour objet de fixer ces cours et il nous donnent ainsi de curieuses énumérations des pièces alors en circula-

---

tion et de la valeur qu'il convenait de leur attribuer.

M. de Bonnault continue en donnant lecture du cri de monnaies de 1488 en faisant connaître, par des exemples pris dans la collection de M. du Lac, les types de chacune de ces pièces.

M. Bazin, inscrit pour la suite de sa lecture sur la Seigneurie du Petit-Margny, renonce à prendre la parole à cause de l'heure avancée, et donne lecture de deux lettres de Francisque Sarcey, qui offrent un caractère d'actualité par suite de la mort toute récente du célèbre critique.

M. Bazin a rédigé une notice sur Pannelier d'Annel qui avait, dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, fondé dans sa propriété une Ecole d'agriculture qui avait pour professeur Sarcey de Sultières, agronome distingué qui était le grand oncle de Sarcey. Dans ces lettres, celui-ci écrivait à M. Bazin qu'il acceptait d'écrire une préface pour ce travail.

La Société, après avoir examiné les différents projets qui lui sont soumis par le secrétaire, décide qu'elle fera le mercredi 31 mai une excursion dans laquelle elle visitera Ham et Nesle.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra un compte rendu de l'excursion et la suite des lectures annoncées de M. le commandant Palat, de M. Bazin et de M. l'abbé Vattier.

Pour extrait :

*Le Secrétaire, MARSY.*

---